

CONVENTION

Au Fil de l'Eau

2024

REUSSITE EDUCATIVE

CAISSE DES ECOLES

Intitulé : Convention de prestation consultation de soutien et de suivi psychologique

Date de début : **1er janvier 2024**

Date de fin : **31 décembre 2024**

Association **Au Fil de l'Eau**

1 rue de Strasbourg 50100 Cherbourg-en-Cotentin
02.33.43.07.74

Adresse e-mail : contact@asso-aufildeleau.org

Site Internet : <http://www.asso-aufildeleau.org>

<https://www.facebook.com/aufil.deleau.927>

Code APE : 9499Z - Siret : 398 427 310 00048

Entre, d'une part

Caisse des écoles

Réussite Educative
Direction Enfance Education
Espaces d'activités
Place de Bourgogne
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Représentée par **Monsieur Dominique HEBERT**
En qualité de **Président**

Et, d'autre part

L'association Au Fil de l'Eau

1 Rue de Strasbourg
à 50100 Cherbourg-en-Cotentin
Représenté par **Catherine DURAND**
En qualité de **Présidente**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. Article 1 : Objet

A la demande de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin, l'association Au Fil de l'Eau mettra en place une consultation de soutien et de suivi thérapeutique à destination de bénéficiaires du programme de **Réussite Educative et de l'Action Réussite pour Tous**.

Cette consultation sera conduite par une psychologue diplômée.

Cette prestation d'accompagnement se déroulera **de janvier à décembre 2024**. Elle pourra être reconduite selon les besoins du bénéficiaire des soins et pourra évoluer en fonction de l'avis de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien.

2. Article 2 : Moyens mis en œuvre

L'association Au Fil de l'Eau affectera une psychologue diplômée pour les actions suivantes :

- Les consultations menées par une psychologue diplômée auront lieu selon un rythme définis pour chaque intervention, entre Au Fil de l'Eau, le Programme de Réussite Educative, l'Action Réussite pour Tous, et les bénéficiaires.
- Des rencontres avec la famille peuvent être organisées en cas de besoin ou de demande par les parents eux-mêmes.
- La participation aux réunions de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien, organisées par le coordinateur du Programme de Réussite Educative.

3. Article 3 : Organisation et planning

L'intervention pourra être interrompue en cas de volonté explicite du bénéficiaire ou de ses représentants légaux.

4. Article 4 : Montant de l'action

La Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à verser à l'association Au Fil de l'Eau en contrepartie de cette prestation le coût équivalent au travail fourni.

Coût horaire : 76 € / heure pour les rdv de suivis individuels (en fonction des rdv)

Coût horaire : 140 € pour les consultations collectives (3h)

5. Article 5 : Conditions de règlement

Le règlement se fera à la fin de chaque période de 3 mois. Une facture sera éditée par l'association Au Fil de l'Eau selon les activités réellement effectuées, décrites à l'article 2.

Cette facture sera acquittée par virement administratif sur le compte :

Association Au Fil de l'Eau

Crédit Mutuel

Cherbourg Octeville

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15489	04703	00037891501	08

6. Article 6 : Conditions générales

En cas de contestation ou de litige à propos de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les coproducteurs conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Cherbourg-en-Cotentin ou de mettre fin à la prestation d'un commun accord.

En deux exemplaires.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 14/02/2024

**Caisse des écoles
Réussite Educative**

Dominique HEBERT



En qualité de Président

Pour l'association Au Fil de l'Eau

Catherine DURAND

En qualité de Présidente

**CHERBOURG-EN-COTENTIN
CAISSE DES ECOLES**



**Association Au fil de l'eau
Espace d'Activités de l'Amont Quentin
1 rue de Strasbourg
50100 Cherbourg-en-Cotentin
02 33 43 07 74 / 06 77 78 03 98
Siret : 398 427 310 00048 - Ape : 9499Z**